

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIERS
VILLE DE
VOUZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/039

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Objet : Motion s'opposant à la fermeture d'une classe au Pôle scolaire Dora Lévi à la rentrée 2021

Exposé du Maire,

Pour donner suite à la réception du courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale reçu le 18 février 2021 annonçant le retrait d'un emploi d'enseignant au pôle scolaire Dora Lévi, il est proposé une motion d'opposition à la fermeture d'une classe au pôle scolaire Dora Lévi à la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion figurant en annexe
- AUTORISE le Maire ou son adjointe à signer tous les actes à intervenir

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été : / 7 AVR 2021

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le : / 7 AVR 2021

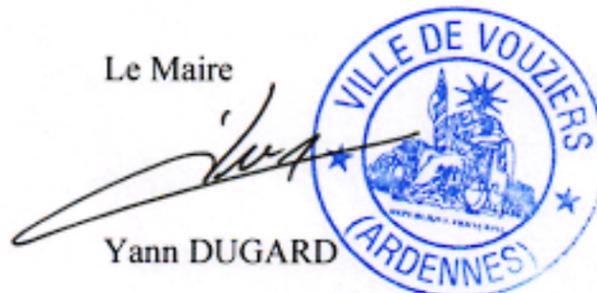
Il est certifié exécutoire.

Le Maire,
Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD



**Motion du Conseil Municipal de Vouziers
s'opposant à la fermeture d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi à la rentrée 2021**

La carte scolaire dévoilée en ce début du mois de février 2021 fait état de la décision d'une proposition du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de retrait d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

- Considérant que cette option n'est basée que sur des effectifs prévisionnels des inscrits en petite section et que les années précédentes nous ont systématiquement démontré que ceux-ci étaient sous-évalués à cette période de l'année ;
- Considérant que les difficultés liées à l'apprentissage sont détectées dès le plus jeune âge ;
- Considérant que la fin de l'année scolaire 2019-2020 a laissé de lourdes séquelles dans les apprentissages de base pour nombre d'enfants comme l'indiquent les résultats des évaluations nationales en CP et CE1 ;
- Considérant que celles-ci sont difficilement comblées au cours d'une année scolaire 2020-2021 largement entravée par des protocoles sanitaires lourds, contraignants et impactant dans l'échange enfant-enseignant ;
- Considérant que la rentrée de septembre 2021 se fera au nouveau Pôle scolaire Dora Lévi, par conséquent cette rentrée sera forcément singulière pour les enfants ;
- Considérant que l'école Dora – Lévi ne peut prétendre aux moyens accordés aux établissements en REP ou REP + et donc au dédoublement des classes en GS, CP et CE1 ou à l'ouverture d'une classe aux TPS malgré un indice de position sociale largement dégradé ;
- Considérant que le Pacte Ardennes était une réponse à ce manquement et un engagement de l'Etat pour accompagner de façon structurante le territoire des Ardennes au regard des difficultés que ce département rencontre ;
- Considérant que l'augmentation du nombre d'élèves par classe irait à l'encontre des préconisations des mesures sanitaires ;
- Considérant les engagements du Président de la République en 2019, qu'il n'y aurait plus de fermeture de classe pour les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du Maire, engagement repris en 2020 en pleine crise sanitaire liée à la covid 19 ; (Vouziers compte 4 340 ha)
- Considérant que l'enseignement du 1er degré est essentiel à la construction de l'enfant et qu'en tant qu'adultes, parents ou élus nous souhaitons leur proposer les conditions les meilleures pour favoriser apprentissages et épanouissement ;
- Considérant enfin qu'une telle décision irait manifestement à l'encontre de l'intérêt des enfants ;

Nous, membres du Conseil Municipal de Vouziers réunis en ce 30/03//2021, refusons de manière unanime cette fermeture de classe prévue à la rentrée 2021 et demandons à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité en renonçant à la fermeture d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi de Vouziers.

L'envoi de cette motion est prévu aux acteurs suivants :

- Monsieur le Directeur Académique des Services de L'Education Nationale des Ardennes
- Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
- Monsieur le Préfet des Ardennes
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Madame l'Inspectrice EN de la circonscription de Vouziers